

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_088**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 28 avril 2021

**OBJET : STRATEGIE FONCIERE  
FORESTIERE DU MASSIF DE LA  
CHARTREUSE**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

**Résultat des votes :**

Pour : 34

Abstention : 1

Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

**Pouvoirs** : Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER

**CONSIDÉRANT** que le Parc naturel régional, en partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), mène un projet d'actions s'inscrivant dans une stratégie foncière forestière pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole, forestier et naturel. Le programme est prévu sur les 2 années 2021 et 2022, basé sur une animation co-portée par le PNRC et le CNPF, mettant en œuvre notamment les axes suivants :

- **Préserver le foncier forestier**

Seront envisagées des hypothèses d'organisations foncières susceptibles de répondre aux différents enjeux de protection et d'amélioration des milieux forestiers (possibilités de Stockage de foncier forestier, constitution d'outils du type « réserve foncière », actualisation et bilan de la bourse foncière et biens vacants.

- **Valoriser la gestion du foncier forestier**

Poursuite des actions foncières locales (bourses foncières, biens vacants) comme levier pour soutenir ou développer de nouveaux modes de gestion collectifs, permettant de valoriser les aménités des écosystèmes forestiers : production d'eau potable, l'amélioration de la qualité de l'air, préservation de milieux sensibles, qualité paysagère...

- **Améliorer la structure foncière des espaces forestiers**

Par le lien avec la bourse foncière en cours sur le massif de Chartreuse et le renforcement de l'appui aux propriétaires souhaitant engager une action sur ces parcelles, par un appui au pré-repérage des parcelles et un appui technique administratif.

Il s'agira également de favoriser la mise en relation entre vendeur et acheteur potentiel via la Bourse Foncière.

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse est partenaire du Parc naturel régional de Chartreuse, aux côtés des communes, pour contribuer à la valorisation de la filière et de la ressource bois de Chartreuse, et que cette valorisation passe notamment par une meilleure mobilisation des bois et une meilleure gestion du foncier forestier.

**CONSIDÉRANT** que pour mener ce plan d'actions, des financements sont mobilisés notamment du FEADER, appelant des participations des territoires concernés et notamment de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est sollicitée à hauteur de 500 € / an sur les 2 années, soit 1 000 € au total.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ  
34 POUR - 1 ABS (Eric L'HERITIER)**

- **APPROUVE** ce soutien financier
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au versement annuel et à établir pour ce faire une convention de reversement.

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 038-200040111-20210511-21\_088-DE

La Présidente,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07 mai 2021,

La Présidente,  
Anne LENFANT

